



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

Rapport du jury

Concours : AGREGATION INTERNE et CAER-AGREGATION

Section : SCIENCES MEDICO-SOCIALES

Session 2026

Rapport de jury présenté par : François Alla, Professeur de santé publique à l'université de Bordeaux
Président du concours

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES.....	3
Agrégation interne	3
Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés	4
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	5
Première épreuve : Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique	5
Seconde épreuve : Composition portant sur les politiques sociales et de santé	14
Résultats.....	14
Rapport	14
EPREUVES D'ADMISSION.....	16
Première épreuve : Soutenance d'un dossier réalisé par le candidat	16
Résultats.....	16
Rapport	16
Seconde épreuve : Exploitation de documents techniques et pédagogiques	19
CONCLUSION GENERALE.....	25

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Agrégation interne

Candidats inscrits :	178
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité :	118
Candidats admissibles :	18
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	17
Candidats proposés pour l'admission :	8

Epreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne	15,5 /20
Moyenne générale des candidats admissibles	12,45 /20

Epreuves d'admission

Meilleure moyenne	13,75 /20
Moyenne générale des candidats admis	12,07 /20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

Meilleure moyenne	14,63
Moyenne générale des candidats admis	12,04

Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés

Candidats inscrits :	29
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité :	13
Candidats admissibles :	5
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	5
Candidats proposés pour l'admission :	2

Epreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne	12,13 /20
Moyenne générale des candidats admissibles	11,3 /2

Epreuves d'admission

Meilleure moyenne	11,25 /20
Moyenne générale des candidats admis	10,5 /20

Ensemble des épreuves (Admissibilité et admission)

Meilleure moyenne	11,56
Moyenne générale des candidats admis	11,25

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les sujets d'admissibilité sont en ligne :

Première épreuve : Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique

Durée : 6 heures, Coefficient 1

Résultats



Rapport

Rappel de la définition de l'épreuve

Durée : 6 heures ; coefficient 1

« L'épreuve, qui prend appui sur un dossier scientifique et technique relatif à un problème concernant les mises en œuvre des politiques sociales et de santé, s'organise en deux parties :

- la première partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour expliciter ou valider les solutions retenues.
- la seconde partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser le support proposé pour élaborer un exercice permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves à un niveau de formation déterminé.

Le candidat doit situer l'exercice dans un processus d'apprentissage et par rapport aux autres enseignements scientifiques ou techniques qui lui sont associés ».

Précisions sur les attendus de l'épreuve

La première partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour expliciter ou valider les solutions retenues. Une problématisation du sujet est attendue. Pour répondre à la problématique, le candidat doit mobiliser des connaissances au service de la réflexion et de la construction d'une argumentation pour questionner la mise en œuvre des politiques sociales et de santé, et la ou les solutions retenues. Les concepts mobilisés doivent être clairement explicités et questionnés.

Le périmètre des connaissances à mobiliser est indiqué dans le programme de l'agrégation de sciences médico-sociales.

La seconde partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser le corpus documentaire proposé pour élaborer un exercice permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves à un niveau de formation déterminé. Le candidat doit situer l'exercice dans un processus d'apprentissage et par rapport aux autres enseignements associés. Cette partie repose sur la capacité à démontrer une réflexion didactique et pédagogique, de haut niveau, s'appuyant sur des choix argumentés au travers d'une activité permettant d'évaluer les élèves. Il est attendu que le candidat se positionne en expert de la discipline au travers de sa compréhension des enjeux didactiques et pédagogiques et des choix qu'il effectue.

Les deux parties du sujet sont en lien mais ne sont pas à traiter dans une même composition. Il s'agit de deux démarches différentes mobilisant des compétences différentes.

Le jury rappelle qu'il attend autant de la première partie que de la seconde. La complexité de ce double exercice impose une vigilance accrue dans la gestion du temps. L'épreuve exige des candidats qu'ils planifient l'organisation de leur travail afin de traiter le sujet dans sa totalité.

Attendus de la première partie

A partir du corpus fourni, les candidats devaient répondre à la question suivante : **Discutez les choix retenus pour la mise en œuvre de certaines des expérimentations en santé mentale, au titre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.**

Le sujet portait sur l'innovation organisationnelle en santé mentale au titre de l'article 51 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018. Le sujet rejoignait l'actualité : la santé mentale grande cause nationale 2025. L'objectif principal des expérimentations présentées dans le corpus était de favoriser la coordination, le parcours de soins des patients pour une meilleure prise en charge. Cet article 51 n'est pas limité au champ de la santé mentale, mais ce sujet d'agrégation le restreignait à ce domaine. Le sujet interrogeait le concept

d'innovation et celui de santé mentale, en les reliant, afin de discuter les solutions retenues par les expérimentations au titre de l'article 51.

Une discussion préalable des concepts, en appui sur le corpus documentaire, était attendue et pouvait, à titre d'exemples, porter sur les points suivants :

- Pour la santé mentale : Le sujet était centré sur la dimension organisationnelle de la prise en charge de la santé mentale. Il s'agissait de préciser les éléments en lien avec l'évolution des représentations du concept et de son acceptation sociale (de l'approche médico-centrée à l'approche globale de la santé mentale). Si l'entrée dans le sujet de la santé mentale pouvait se faire de manière positive et holistique (« nous avons tous une santé mentale »), le périmètre du sujet se délimitait à la souffrance psychique et à certaines pathologies mentales.

- Pour l'innovation : il paraissait essentiel d'explicitier l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 qui offre la possibilité d'innover en santé et qui prévoit le financement de ces innovations par mesure dérogatoire. Ces expérimentations sont étudiées par un comité technique, puis validées par l'ARS et inscrites sur une liste par arrêté. Il s'agissait avant tout de mettre en perspective les innovations actuelles en santé mentale au regard de ce qui a été fait dans le passé. L'histoire met en évidence des innovations quasi-permanentes. La place occupée par l'innovation en psychiatrie et en santé mentale devait être analysée au regard de l'importance qu'elle revêt dans ces secteurs.

- En matière de politique publique : l'article 51 permet une démarche moins descendante en laissant l'initiative aux acteurs locaux de proposer des solutions qui pourront être généralisées. On pouvait alors y voir un changement de paradigme, consacré par le code de la sécurité sociale, dans la manière dont les politiques sociales sont mises en œuvre.

Les réponses attendues devaient faire appel à des connaissances précises, ciblées au regard du sujet.

A titre d'exemples :

- Contexte politique, sociétal, épidémiologique, économique, historique en santé mentale ;
- Sociologie des populations fragiles ;
- Sociologie de la santé ;
- Politiques et dispositifs de santé publique en lien avec la santé mentale en France et en Europe ;
- Administrations et acteurs de la santé publique intervenant dans le champ de la santé mentale ;
- Evaluation des politiques publiques, limite des politiques actuelles en santé mentale ;
- Evolution des politiques de santé mentale ;
- Mobilisation de références théoriques à bon escient : ex. BLOCH M.A., HENAUT L, BAUDURET J-F, JOURDAN D, BOURDILLON F, GARDIEN E, RAYSSIGUIER Y., HUTEAU G.... (*liste non exhaustive*)

La discussion devait porter sur des solutions en santé mentale proposées au titre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018. Les projets développés en annexes permettaient d'aborder les solutions mises en œuvre dans l'organisation et le parcours des patients. Ces projets abordent une prise en charge de la santé mentale de manière graduée autour du médecin traitant. Ils supposent une coordination des acteurs sur un territoire, par la mise en place de case manager et d'outils numériques.

Ainsi, il était envisageable de discuter l'apport des innovations actuelles par rapport aux innovations antérieures : nouvelles modalités, nouveaux acteurs, nouveaux outils..., mais toujours dans le champ organisationnel (innover n'est pas créer : il s'agit de modifier l'existant pour proposer des améliorations).

La discussion pouvait s'articuler autour de la place centrale du médecin traitant, autour d'autres axes communs retenus ou au contraire autour d'axes différents selon les expérimentations. Un regard critique sur les expérimentations était attendu ainsi que sur les enjeux éthiques de l'innovation.

L'exercice vise à évaluer la capacité des candidats à construire une réflexion structurée, argumentée, progressive, répondant à une problématique posée en introduction.

La production du candidat devait donc être problématisée et contextualisée au regard de l'expérimentation et ne pouvait en aucun cas se résumer à une synthèse des documents ou une dissertation générale sur la place de la santé mentale dans le système de santé en France.

Remarques globales sur les prestations des candidats pour cette première partie

Les meilleures copies ont su mobiliser à bon escient des concepts pertinents explicités et définis, proposer une problématique cohérente sur les expérimentations en santé mentale et centrer leur réflexion sur celle-ci. Elles ont su articuler leur réflexion en abordant à la fois l'expérimentation en santé mentale et les choix politiques sous-jacents ou encore en les reliant aux enjeux économiques et sociétaux. Les références à des auteurs ont permis d'expliciter des concepts solides et actualisés (sociologiques, juridiques, historiques...), même s'il ne s'agit pas nécessairement de les retranscrire tels quels, mais de les utiliser au service de la problématique.

Le jury a apprécié les copies qui ont mobilisé le corpus documentaire de manière non linéaire, au service d'un plan analytique.

En revanche, le jury constate la difficulté de certains candidats à problématiser, contextualiser leur approche ou même prendre de la distance avec leurs propres représentations.

A titre d'exemple, dans certaines copies, la santé mentale pouvait être restreinte à certaines catégories de populations., sans en percevoir l'aspect ontologique.

Dans d'autres copies, la temporalité interrogeait : ainsi, la mise en place de l'article 51 en 2018 était justifiée en raison de la crise de la Covid 19.

D'autres encore ont critiqué le dispositif d'expérimentation lui-même, l'absence des résultats permettant son évaluation, voire le choix des annexes.

Le jury constate, trop souvent encore, des détours excessifs par des rappels historiques généraux – ici en l'occurrence sur l'histoire de la santé mentale - au détriment d'une prise en compte de l'évolution du concept. De même, l'innovation n'était souvent pas envisagée sous l'angle d'une approche récurrente dans l'histoire des politiques de santé mentale.

De surcroît, l'expérimentation pouvait être perçue comme une réponse efficace aux problématiques actuelles en santé mentale, mais n'était pas discutée comme une innovation.

Certaines copies ont consisté en une vérification de l'adéquation des expérimentations en santé mentale présentées dans le corpus aux facteurs d'éligibilité à l'article 51, ce qui ne permettait pas de répondre au sujet.

Dans d'autres productions, l'argumentation manquait de cohérence du fait, soit de l'absence de problématique, soit d'une problématique peu explicite, soit encore d'une question qui paraphrasait la consigne posée dans le sujet.

Certains candidats ont adopté des plans types, préconçus (intérêts /limites, avantages/inconvénients) qui ne permettaient pas d'apporter une réponse progressive et personnalisée. D'autres encore, trop nombreux, se sont contentés de proposer uniquement une synthèse du corpus.

Attendus de la seconde partie

Le jury rappelle que cette partie est tout autant essentielle que la première. Les candidats doivent donc être extrêmement vigilants à la fois à leur gestion du temps et à l'équilibre dans le traitement des deux parties de l'épreuve. Un candidat qui n'aborde qu'une seule des deux parties ou qui en néglige une, est, de fait, pénalisé.

Il est rappelé qu'il s'agit bien d'une activité permettant d'évaluer des connaissances et des méthodes acquises par les élèves et non de présenter une activité technologique ou un cours.

Le corpus exploité dans la première partie doit également l'être dans la seconde partie.

A partir du dossier scientifique et technique fourni, les candidats devaient répondre à la consigne suivante : « **A partir du dossier scientifique et technique, élaborez une activité permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves dans l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales, à un niveau du cycle terminal que vous préciserez.**

Votre proposition comportera une explicitation des objectifs cognitifs et méthodologiques évalués et situera l'activité dans un processus d'apprentissage. Vous justifierez clairement vos choix ».

Comme mentionné dans la définition d'épreuve et rappelé dans le rapport de jury précédent, la présentation d'une activité d'évaluation est attendue, et non sa simple mention.

Les candidats choisissent un type d'évaluation et l'argumentent. Ils précisent les compétences évaluées, ainsi que les indicateurs utilisés.

L'exercice est à situer dans un processus d'apprentissage pour permettre au jury d'apprécier la construction, la progression dans la réflexion, tant chez l'élève que chez le candidat. La démarche aborde les choix d'un point de vue didactique et pédagogique : que veut-on évaluer, quand, pourquoi, comment ?

Le fait de présenter une séance, ou une activité technologique, ne constitue pas en soi une activité permettant d'évaluer les connaissances et méthodes acquises. L'évaluation ne peut pas être informelle ou simplement mentionnée en fin de présentation. C'est toute la réflexion sur l'activité d'évaluation et sa démarche qui doit être développée et détaillée.

Une présentation des objectifs cognitifs et méthodologiques visés par l'évaluation est attendue.

Cette partie repose sur la capacité à démontrer une réflexion didactique et pédagogique, de haut niveau, s'appuyant sur des choix argumentés. Il ne s'agit pas de mentionner des activités, des objectifs, les uns à la suite des autres, ni de proposer uniquement des fiches de séance ou de séquence. C'est l'activité d'évaluation des apprentissages qui est la cible du questionnement et de la réflexion.

Les candidats doivent faire preuve d'une véritable expertise disciplinaire et didactique en s'appuyant sur leur connaissance des processus d'apprentissage et d'évaluation.

Des références à des théories de la pédagogie et de l'évaluation sont appréciées, si elles sont au service de l'argumentation de l'exercice d'évaluation. Il ne s'agit pas ici d'aborder les théories de la pédagogie sans les contextualiser.

L'activité d'évaluation est à situer dans une progression, dans un processus d'apprentissage. La progression s'entend ici en termes de contenus, notions, mais aussi de capacités exigibles et compétences.

Si l'activité d'évaluation doit s'inscrire dans une séquence, l'attendu ne réside pas dans la démonstration de la capacité à organiser ou présenter une séquence et/ou une séance. Il ne s'agit pas seulement de montrer ce qui est fait ou va être fait, mais d'expliquer la démarche et les choix opérés.

L'exercice porte donc notamment sur la capacité à expliquer des choix en vue de réaliser une activité d'évaluation, pour un niveau déterminé, en appui sur les documents ou extraits de documents sélectionnés dans le corpus. Le choix des documents doit être argumenté.

Chaque étape (détermination des objectifs cognitifs et méthodologiques, des capacités ou compétences évaluées ; des documents supports, modalités de mise en activité des élèves...) doit être justifiée, de même que la logique de construction de l'activité au regard de la progression. La démarche technologique doit être visible.

Remarques sur les prestations des candidats pour cette seconde partie

Globalement, les candidats connaissent le programme du cycle terminal de l'enseignement de spécialité de sciences et techniques sanitaires et sociales. Certains sont par ailleurs en capacité de mobiliser des apports théoriques relatifs aux théories de l'apprentissage, pour fonder leur évaluation. Cela témoigne d'une préparation conséquente et ciblée.

Pour les meilleures copies :

- Le raisonnement est logique et explicite et permet de se projeter dans la classe, avec les élèves.
- L'activité d'évaluation est clairement située dans un processus d'apprentissage.
- Les candidats se positionnent sur un type d'évaluation (formative ou sommative la plupart du temps) en le justifiant.
- Les objectifs d'évaluation sont en cohérence avec l'activité et les attendus précis proposés.
- Les modalités de l'activité proposée sont explicites.
- La démarche technologique est visible.
- Le corpus de documents est mobilisé avec des choix visibles, argumentés.
- Dans le cadre d'une évaluation formative, les stratégies de remédiation individuelles et/ou collectives sont expliquées, une réflexion sur la mise en œuvre d'auto-évaluations est menée (éléments d'auto-évaluation développés et non cités, vision du professeur et vision de l'élève).
- Lorsqu'une grille d'évaluation/d'auto-évaluation est construite, elle est renseignée, déclinée en niveaux de maîtrise, au regard des attendus de l'évaluation proposée aux élèves.

Le jury a apprécié que les candidats construisent et justifient leur démarche et leurs choix, dans un discours structuré et fluide, avec un fil conducteur perceptible.

En revanche, le jury constate deux grands écueils qui persistent :

- Les copies qui n'abordent pas la dimension évaluative.
- Les copies qui l'abordent de manière succincte, voire superficielle ou non réaliste
- Evaluation citée, sans être développée (copie qui ne précise pas ce qui est évalué, ni pourquoi, ni comment) ;
- Activités parfois irréalistes au regard du nombre d'objectifs visés, du nombre de questions, du nombre d'annexes fournies aux élèves, des consignes posées aux élèves, ou encore une absence de consigne ;
- Absence d'objectifs d'évaluation et de capacités travaillées ;
- Compilation d'éléments sans fil conducteur ;
- Grilles d'évaluation non abouties

Il est rappelé qu'il ne doit pas être question de l'expérience du professeur dans une de ses classes. En effet, certains font référence à leur expérience d'enseignant ou à leur territoire d'exercice, ce qui n'est pas attendu ou rompt partiellement l'anonymat. De manière plus surprenante et rare, certains candidats se présentent sans savoir manifestement ce qu'est l'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales, en confondant les voies de formation, les enseignements, les programmes et référentiels.

Remarques sur la maîtrise de la langue française et le soin apporté à la qualité de la copie.

Il est inadmissible pour un concours d'enseignants que des copies soient peu soignées et s'apparentent, pour certaines parties de la copie, à des notes de type brouillons.

La maîtrise des règles de construction de la composition est fondamentale.

Une qualité irréprochable de l'expression écrite est attendue. Il est conseillé de garder un temps de relecture avant la fin de l'épreuve.

En résumé des points précédemment évoqués, les membres du jury réitèrent les préconisations suivantes :

Partie I :

- Être vigilant sur l'approche du sujet, questionner les concepts, leur articulation afin de cerner la problématique et y répondre dans un plan adapté.
- En ce sens, privilégier la construction de plans qui favorisent l'analyse, c'est-à-dire qui permettent de lier des éléments clés du sujet et de mettre en relation le problème posé, les enjeux et le dispositif envisagé permettant d'y répondre.
- Elargir l'analyse au-delà des seuls éléments présents dans les documents du corpus, d'où la nécessité de maîtriser les connaissances en rapport avec le programme de l'agrégation.
- S'appuyer sur des références fiables et pertinentes, issues notamment de la bibliographie du concours, pour étayer le raisonnement.

Partie II :

Il est rappelé ici quelques points clés :

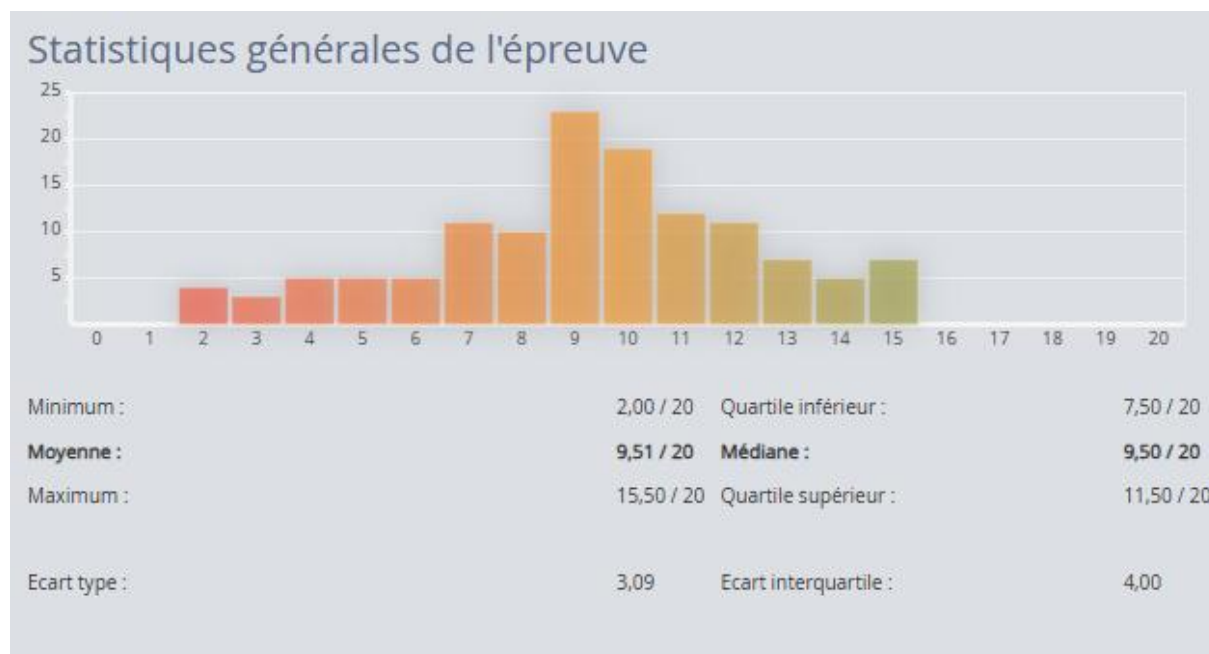
- Proposer une activité d'évaluation et argumenter les choix.
- Situer l'activité dans une progression annuelle (contenu, compétences et/ou capacités) et un processus d'apprentissage.
- Présenter les prérequis, la place du thème dans les programmes d'enseignement.
- Proposer des objectifs cognitifs et méthodologiques évaluable et montrer comment ils sont évalués.
- Sélectionner des documents, en montrant leurs intérêts respectifs pour l'activité d'évaluation, leurs limites, les notions qu'ils permettent de mobiliser, leur articulation ou encore les difficultés soulevées par tel document, le questionnement qu'il peut susciter chez l'élève.
- Montrer un lien explicite avec le corpus de documents de la partie 1.
- Argumenter la transversalité avec d'autres enseignements.

Le jury invite les futurs candidats à se référer également aux différents rapports de jury des sessions précédentes pour se préparer au mieux.

Seconde épreuve : Composition portant sur les politiques sociales et de santé

Durée : 6 heures, Coefficient 1

Résultats



Rapport

Cadre général et attendus

Il est attendu une mobilisation de connaissances au service d'un questionnement servant à structurer une pensée. Le travail doit prendre la forme d'une dissertation, organisée autour d'un plan, résultant d'une problématique clairement énoncée. En fonction des sujets, la mobilisation de références sociologiques, économiques, juridiques, épidémiologiques ou historiques, au service du questionnement, est indispensable à l'argumentaire.

Le candidat doit faire preuve de sa maîtrise des connaissances en lien avec le sujet. Celles-ci ne doivent pas être développées pour elles-mêmes, mais toujours au service de la problématisation.

La simple définition lexicographique n'apparaît pas comme suffisante. La connaissance d'un objet passe par celle de ses attributs, de ses caractéristiques. La mobilisation de ces derniers ou d'une définition doit être articulée à la réflexion ou l'analyse développée, elle doit apporter au propos. C'est leur intégration dans l'analyse, l'argumentation qui a du sens. Ainsi, la définition ou la présentation d'un concept n'est pas utile si elle n'apporte pas au raisonnement.

Dans le travail proposé cette année, il était demandé aux candidats de composer sur le sujet « Accès aux soins et accompagnement social des personnes en situation de précarité : quelles perspectives pour réduire les inégalités sociales de santé ? ».

Il était attendu de cerner les termes du sujet dans leurs différentes dimensions, en particulier pour les notions de précarité et d'inégalités sociales de santé. Les définitions ne sont pas univoques dans la littérature. Il s'agissait de se positionner et d'adopter un point de vue argumenté.

Il était attendu la formulation d'une problématique, fil conducteur du raisonnement, qui devait aborder les liens entre précarité et accès aux soins et de s'interroger sur les politiques publiques et dispositifs existants, en réponse aux défis actuels.

Prestations des candidats

Les copies présentent des disparités dans la mobilisation de connaissances pertinentes et actualisées pour répondre à la question posée. Bien souvent, le sujet est en partie contourné et la composition laisse place à des digressions (par exemple de description des acteurs du système de santé). A cet égard, le jury rappelle l'importance pour les candidats de mobiliser leurs connaissances, en réponse à la question posée et suivant une problématique définie. La richesse et la pertinence des références scientifiques, ainsi que la diversité des exemples présentés, varient grandement d'une composition à une autre, certaines proposant un niveau de développement superficiel. Les travaux proposant des analyses étayées et nuancées plutôt que des exposés descriptifs se sont favorablement démarqués. Le plan n'est pas toujours annoncé et lorsque c'est le cas, il est parfois difficile de le retrouver au fil de la lecture, ce qui affaiblit la cohérence de la démonstration. Enfin, l'équilibre entre les parties est important, certaines introductions en particulier sont beaucoup trop longues, représentant un tiers, voire même parfois la moitié de la composition.

EPREUVES D'ADMISSION

Première épreuve : Soutenance d'un dossier réalisé par le candidat

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes, entretien : 30 minutes), Coefficient 1

Résultats

Moyenne 9,73/20

Meilleure note : 17/20

Rapport

L'épreuve consiste en la présentation et la soutenance par le candidat d'un dossier original relatif à un projet qu'il a conduit dans le cadre de la discipline dans laquelle il enseigne. Le thème du projet est pris dans les programmes des enseignements technologiques de la spécialité des classes du cycle terminal de lycée ou dans les classes post-baccalauréat.

En propos liminaire, il est important de noter que les candidats doivent avoir le souci de présenter un projet qu'ils ont effectivement réalisé récemment dans la discipline. Il est attendu que le projet ait un ancrage dans le champ disciplinaire des sciences médico-sociales. Dans le cadre de cette épreuve, la notion de projet doit être entendue au sens large, et en premier lieu, en tant que projet pédagogique à mettre en œuvre à destination des élèves ou des étudiants, pour faciliter les acquisitions dans la discipline.

La plus-value du projet pour les apprentissages doit être démontrée. A cet effet, une réflexion est à mener en amont sur le choix du sujet, sur ses enjeux actuels et sur ses intérêts didactiques et pédagogiques au regard des enseignements assurés. Au-delà des apports de la littérature sur le domaine, une contextualisation territoriale est appréciée, lorsque le sujet le permet. Le positionnement de l'enseignant dans le projet est à expliciter de manière claire. Celui-ci doit rester tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet dans son rôle d'enseignant. Un projet peut mobiliser une équipe. Dans ce cas, il est important que le candidat précise sa contribution.

Une partie des candidats ont présenté un projet de santé publique (par exemple une action de promotion de la santé sur le territoire ou une action d'éducation à la santé dans l'établissement). Ce choix est pertinent s'il inscrit dans une démarche pédagogique. Certains candidats ont centré leur écrit et leur propos (introduction, problématique, mise en œuvre, évaluation, etc.) sur le projet de santé publique et non pas sur le projet pédagogique. Ce choix a entraîné des problèmes de posture, avec une prise de parole non pas en tant qu'enseignant mais en tant qu'acteur de santé publique. En corolaire, l'aspect pédagogie a été réduit à une portion congrue, par exemple sous la forme d'un tableau mettant en relation les activités et les compétences thématiques et technologiques du référentiel, sans autre explicitation.

En outre, d'un point de vue santé publique, certains des projets exposés pouvaient être problématiques de par les leviers mobilisés et leurs conditions de mise en œuvre : il faut rappeler qu'une intervention auprès d'un public cible, *a fortiori* si elle s'inscrit dans une démarche pédagogique, se doit de prendre en compte les principes éthiques et les bonnes pratiques du domaine.

Dans le champ social et médico-social, les dossiers et présentations orales qui ont retenu l'attention du jury se sont appuyés sur une littérature étayée, sélectionnée en fonction de la problématique posée. Le concours de l'agrégation est un concours exigeant et il est attendu des candidats de s'appuyer sur des apports scientifiques pour répondre à une problématique construite dans le cadre de cette épreuve. Certains candidats ont davantage compilé des points de vue d'auteurs au détriment de l'analyse attendue.

Le dossier constitue un point d'appui essentiel pour l'échange avec le jury. Il est donc attendu des qualités rédactionnelles solides, au service d'un projet abouti, en réponse à des besoins ou des problématiques rencontrées dans l'exercice de la pratique d'enseignant, montrant une réelle réflexion théorique et pédagogique, et s'appuyant sur des données fiables.

Le dossier doit mettre en évidence une réponse à des besoins clairement identifiés, dans le cadre d'un enseignement et des objectifs qui le sous-tendent et mobiliser des données théoriques en appui sur une bibliographie adaptée. Il y a des lectures incontournables avant de s'engager dans la démonstration d'un sujet donné. La présentation de la bibliographie doit être ordonnée et comporter principalement des références récentes. Le dossier, au même titre que la prestation orale, doit s'appuyer sur des connaissances scientifiques actualisées.

Il est attendu un titre du dossier explicite, qui rende compte de l'objet spécifique du projet.

Dans la partie introductive, la problématisation met en perspective le thème du projet. Le jury a apprécié la précision dans l'usage des concepts et leur définition en introduction.

En revanche, le déroulement du projet n'est pas toujours en cohérence avec ces concepts et la problématique disparaît parfois derrière les éléments concrets du déroulement du projet.

Le jury rappelle par ailleurs qu'il est incontournable de questionner les concepts et de les envisager dans une perspective dynamique. Les sciences médico-sociales, ancrées dans le réel, croisent des disciplines en évolution permanente, à l'image de la société. Les concepts élaborés au cours de l'histoire dans le champ social ou de la santé ont évolué dans leur approche, pour éclairer de nouvelles réalités.

Les deux parties du dossier doivent être articulées. Le projet pédagogique de la seconde partie doit s'inscrire dans la problématisation constitutive de la première partie.

Au niveau des soutenances orales, certaines présentations ont, de façon très utile, clarifié et apporté des éléments supplémentaires par rapport au dossier, tandis que d'autres étaient descriptives, sans perspective d'analyses complémentaires.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qui savaient à la fois défendre leurs choix et argumenter tout en se montrant ouverts à des remarques et des questionnements permettant l'élargissement de leur objet et/ou l'enrichissement de leur démarche pédagogique.

Au-delà de la dimension strictement formelle des différents attendus de l'épreuve, le jury fonde son évaluation à partir des critères suivants :

- Cadrage global du thème : situation dans la progression annuelle. Présentation des prérequis, de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus ;
- Maîtrise des contenus scientifiques et techniques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement ;
- Qualité de la démarche pédagogique : présentation, cohérence et progressivité des apprentissages, organisation des différents temps de réalisation du projet, modalités de mise en activité des élèves ;
- Finalité de l'exploitation pédagogique ;
- Rigueur de la construction du dossier : plan, orthographe, expression écrite ;
- Clarté de la présentation écrite et orale ;
- Pertinence des réponses du candidat aux interrogations du jury.

Le jury conseille aux candidats de préparer leur prestation orale en tenant compte de la durée des deux temps de l'épreuve.

Seconde épreuve : Exploitation de documents techniques et pédagogiques

Durée de l'épreuve : 6 heures, coefficient 1

Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 8,5/20
- Meilleure note : 13,5/20

Sujet

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont au nombre de 15 millions aujourd'hui. Elles seront 20 millions en 2030. Selon les projections de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) à horizon 2040, un Français sur quatre aura 65 ans ou plus. En France, ces phénomènes de vieillissement affectent différemment les territoires français. Les Petites villes de demain sont concernées au premier chef par cette évolution structurelle. Dans ces petites communes, les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 12,6 % de la population (contre 9 % France entière).

Ce choc démographique invite dès à présent à repenser les politiques publiques qui ne peuvent se résumer aux seules politiques sociales du vieillissement. Le vieillissement est un enjeu transversal, qui doit donc être pensé de façon globale. Qu'il s'agisse de l'adaptation des logements pour le maintien à domicile, du développement de nouvelles solutions d'habitat pour lutter contre l'isolement, du déploiement de solutions de mobilité adaptées, de l'aménagement de l'espace public ou encore de l'accès aux services, les élus sont des acteurs essentiels pour adapter leur territoire au vieillissement.

Agence nationale de la cohésion des territoires, Bien vieillir dans les Petites villes de demain, [en ligne], Disponible sur : <https://anct.gouv.fr/bien-vieillir-dans-les-petites-villes-de-demain>, consulté le 21/11/2025

Vous êtes en charge de l'enseignement de spécialité « sciences et techniques sanitaires et sociales » en série ST2S.

Vous envisagez de conduire une séquence d'activités technologiques sur la démarche de projet. Vous retenez pour cette séquence une action en direction des seniors portée par une intercommunalité.

Question 1 :

Pour préparer cette séquence, vous décidez d'élaborer deux productions visuelles en lien avec le projet « Pays de Mormal, ami des aînés : les seniors moteurs d'une société inclusive ». La première production sera issue de l'exploitation d'une ou plusieurs bases de données. La seconde permettra d'engager un travail d'analyse des caractéristiques de ce projet.

Réalisez ces deux productions.

Justifiez les choix opérés.

Question 2 :

La séquence prendra appui sur les productions réalisées, pour une transposition directe auprès des élèves ou après adaptation.

Argumentez le choix des notions travaillées avec les élèves et justifiez la démarche didactique et pédagogique à mettre en œuvre pour conduire la ou les activités technologiques relatives au projet étudié.

Ressources

Sur clé USB :

- Pays de Mormal, ami des aînés : les seniors moteurs d'une société inclusive, Observatoire de la Décentralisation et de l'Action Sociale, octobre 2023, [en ligne], Disponible sur <https://odas.labau.org/pays-de-mormal-ami-des-aines>, consulté le 21/11/2025

- Label « ami des aînés » ® - Dossier de présentation, Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, juillet 2021, 16 pages,
Disponible sur : <https://www.ville.ami.des.aines>, consulté le 21/11/2025

- Dossier Intercommunalité-Métropole du Pays de Mormal, INSEE, 06/11/2025, [en ligne], Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/>, consulté le 21/11/2025

En ligne :

- Préfecture du Nord, Atlas cartographique du Nord, novembre 2024, 104 pages, Disponible sur : https://www.nord.gouv.fr/Atlas_Carto_2024.pdf, consulté le 21/11/2025

- Communauté de communes du Pays de Mormal, Rapport d'activité Pays de Mormal, 2023, 19 pages,
Disponible sur : https://www.cc-paysdemormal.fr/RAPPORT_PM_2023.pdf, consulté le 21/11/2025

Rapport

Rappel de la définition de l'épreuve

« L'épreuve consiste à exploiter des documents techniques et pédagogiques relatifs à une séquence de travaux pratiques ou à une séquence d'activités technologiques, éléments d'un processus d'apprentissage. Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à proposer et justifier les principes, méthodes et modes opératoires à mettre en œuvre et à dégager les concepts auxquels ils se rattachent ainsi qu'à réaliser, pour tout ou partie, selon la durée impartie, l'activité prévue. »

Remarque liminaire

Cette épreuve, au cours de laquelle les candidats sont observés par les membres du jury, se déroule sur poste informatique. La copie est réalisée sous format numérique. Les candidats doivent donc maîtriser l'outil numérique dans sa globalité et sa diversité d'utilisation : recherche, création et adaptation de contenus à une finalité, traitement et mise en forme de données, mise en forme automatisée... Cette maîtrise est essentielle pour permettre aux candidats de développer pleinement leur pensée et de la structurer sur un temps imparti. A défaut, les candidats s'exposent au risque de la perte de temps, d'énergie, de cohérence dans leur réflexion et leur prise de recul.

Attendus généraux

Le jury rappelle l'importance de prendre un temps de réflexion lors de la prise de connaissance du sujet, des consignes et des annexes, y compris la sitographie lorsqu'elle est proposée. Les candidats doivent être vigilants à cerner la commande du sujet afin d'éviter un hors-sujet partiel ou des omissions préjudiciables. De même, en fin de prestation, il est nécessaire d'accorder un temps suffisant de relecture afin de limiter les erreurs de saisie, de mise en forme, ou encore les maladresses de langage.

La cohérence, la réflexion et l'argumentation du propos tout au long de la copie sont déterminantes. Le jury est sensible à la qualité des réalisations, en ce qu'elle témoigne de la rigueur professionnelle dans la production d'un écrit.

Les candidats doivent veiller tout au long de l'épreuve à suivre un fil conducteur et rendre leur cheminement perceptible, tant sur le thème que sur la façon de l'aborder avec les élèves. Un questionnement permanent sur l'articulation entre l'intention et la conception de l'activité proposée aux élèves est donc nécessaire pour garantir la transposition didactique.

Loin d'être cloisonnées, les activités demandées aux candidats pour cette session étaient étroitement reliées. Ainsi, les spécificités et le contexte du projet « Mormal : ami des aînés » devaient pouvoir irriguer le travail que souhaitaient mener les candidats avec les élèves, et mobiliser, de ce fait, les concepts et la démarche globale, tout autant que le traitement de la base de données.

Le jury a apprécié pour les meilleures prestations, un plan structuré et une maîtrise globale de l'outil informatique.

Attendus relatifs à la question 1

Première production concernant l'exploitation de données :

Le sujet demandait à réaliser un travail à partir de données chiffrées. Il ne s'agissait pas de faire référence à une exploitation de données par les élèves.

Les candidats devaient être en capacité d'argumenter le choix des données retenues pour la production au regard des objectifs définis pour l'activité. Était évaluée l'aptitude à s'emparer d'une base de données, à l'exploiter et à la mettre en forme au service de l'activité. De ce fait, la production ne pouvait pas se limiter à une simple reproduction ou extraction de la base de données.

Il était attendu d'exploiter la base de données concernant le Pays de Mormal en comparant les données avec celles d'un ou plusieurs territoires, au plan local ou national. Il s'agissait

également de représenter les données de manière visuelle, de façon à les rendre claires et lisibles, dans le respect des règles d'élaboration du support choisi.

Dans les meilleures copies, les candidats ont su choisir des indicateurs adaptés, issus de la base de données, en les comparant avec des données sur un territoire plus large et en justifiant leurs choix.

En effet, parmi les éléments attendus, certains indicateurs pouvaient se révéler plus particulièrement pertinents : indicateurs démographiques, type d'habitat, isolement, offre de santé, taux de pauvreté.

Le jury a parfois constaté :

- Des représentations graphiques erronées sur le fond ou sur la forme ;
- Une mauvaise maîtrise des valeurs numériques mobilisées (par exemple : valeurs relatives/absolues) ;
- Une absence de comparaison territoriale qui a limité l'analyse ;
- Une absence de justification des choix réalisés ou des justifications purement théoriques, non contextualisées au regard du sujet ;
- Un simple copier-coller de certaines données de la base.

Le jury a été surpris de constater que certains candidats n'ont pas réalisé de production.

Seconde production concernant les caractéristiques d'un projet :

La première question faisant référence aux caractéristiques du projet. Il était attendu, au-delà de la démarche de ce projet, de s'intéresser à sa singularité. Il ne s'agissait donc pas d'une simple présentation des étapes du projet.

Dans le cadre de ce sujet, les candidats ont pu explorer différentes caractéristiques. A titre d'exemples, les contraintes, les ressources, les enjeux, les objectifs, les complexités, pouvaient être questionnés.

Ainsi, le projet se distinguait sur différents points qu'il était intéressant de travailler :

- Un projet qui répond au cahier des charges du label « Villes Amies des Aînés » pour une mise en œuvre sur un territoire intercommunal (caractère innovant) ;
- Un projet destiné aux personnes âgées mais qui se veut transversal dans son approche de diagnostic et d'actions ;
- Un diagnostic participatif encadré par un sociologue : personnes de plus de 55 ans (aspect prospectif), élus et acteurs publics et privés de l'ESS ;
- Des décisions d'actions participatives adoptées en conseil communautaire ;
- Une évaluation quantitative et qualitative de la démarche.

La production visuelle demandée s'appuyait sur une analyse des caractéristiques du projet du Pays de Mormal, et devait être justifiée au regard des activités envisagées. Cette justification du choix des caractéristiques et de leur représentation visuelle devait permettre d'illustrer la singularité du projet. Le candidat se devait de préciser l'usage de cette production dans un contexte d'apprentissage.

Attendus relatifs à la question 2

Notions travaillées avec les élèves et démarche didactique et pédagogique à mettre en œuvre pour conduire la ou les activités technologiques relatives au projet étudié

Les justifications étayées du support produit et les choix opérés devaient expliciter la démarche didactique du candidat (concepts à travailler avec les élèves, place du support dans l'activité technologique). Ces choix étaient à déterminer en fonction du niveau d'enseignement, de la période envisagée et de la problématique posée.

Les principaux attendus :

- Une explication de la pertinence des notions mobilisées pour la construction de l'activité et pour le raisonnement de l'élève ;
- Une explicitation et une justification de la démarche didactique et pédagogique au regard du thème, du niveau d'enseignement retenu, de la progression dans les compétences à acquérir pour les élèves ;
- La mise en évidence d'objectifs pédagogiques élaborés par le candidat à partir du programme et du niveau d'enseignement choisi. Le candidat devait expliciter comment ces objectifs permettent d'atteindre les compétences et/ou capacités exigibles visées ;
- La présentation de la place de la ou des activités technologiques au sein de la séquence présentée, son articulation avec les autres séances, son apport à la séquence et plus globalement au processus de formation ;
- La présentation de la ou des activités technologiques envisagées par le candidat et ses caractéristiques :
 - Partir d'une situation concrète, contextualisée. En ce sens, l'exploitation de la base de données du Pays de Mormal et sa comparaison avec d'autres territoires, permettait de caractériser la situation ;
 - Identifier, analyser un besoin ou établir un diagnostic ;
 - Engager une démarche réflexive en mobilisant des apports théoriques ainsi que des méthodes et des outils techniques ;
 - Préciser les attentes en termes de production élève, incluant l'évaluation globale de l'activité ou de la séquence.
- La réflexion sur la mobilisation du numérique dans le travail demandé aux élèves.

Le sujet reposait sur une entrée par le pôle méthodologique, en lien avec le pôle thématique.

Au final, c'est une démonstration qui est attendue du candidat de ses capacités à mener une réflexion approfondie et justifiée sur les méthodes qu'il met en œuvre pour concevoir la ou les activités technologiques demandées.

Certains candidats ont su se prêter à l'exercice avec finesse et pertinence. D'autres, en revanche, ont disserté sur les concepts sans les relier à une dimension pédagogique.

Dans les meilleures copies, le jury a relevé une présentation et une justification pertinentes et relativement exhaustives des choix effectués permettant à l'élève d'être acteur de ses apprentissages.

Le jury rappelle que la seule évocation ou définition des concepts ne permet pas de répondre à la consigne. Les candidats devaient opérer et justifier des choix dans les contenus et notions du programme du cycle terminal de Sciences et techniques sanitaires et sociales, en lien avec le thème et les capacités exigibles visées et préciser leur place dans la démarche technologique.

Faute de problématisation, certaines copies sont restées trop générales ou descriptives, ce qui a desservi la démarche pédagogique proposée. La problématique se révèle parfois trop ambitieuse pour des élèves de cycle terminal.

Enfin, ce qui était attendu des élèves s'est limité trop souvent à une lecture simple de données graphiques, sans analyse de la démarche du projet du Pays de Mormal.

Le jury conseille vivement aux futurs candidats de préparer cette épreuve tant sur le plan de l'utilisation du numérique que sur le plan disciplinaire.

Conclusion générale

Au nom de l'ensemble des membres du jury, j'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréates et lauréats de cette session 2026.

Le jury encourage les candidates et candidats non admis à se représenter. L'agrégation interne est un concours difficile qui nécessite une préparation sérieuse. Celle-ci ne doit négliger ni les aspects scientifiques, ni les technologies et techniques à l'appui de ces savoirs qui contribuent à assurer l'acquisition des compétences aux élèves et étudiants des filières du domaine de la santé et du social.

Le jury espère que ce rapport sera utile à la préparation des futurs candidats.

Le jury remercie monsieur le Proviseur du lycée Etienne-Jules Marey à Boulogne Billancourt pour la qualité de l'accueil que lui-même et son équipe ont réservé à ce concours, qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Le jury remercie également l'ensemble des personnels, en particulier les personnels chargés de l'accueil des membres du jury et des candidats, de la maintenance informatique et de l'entretien des locaux. La qualité de leur travail est pour beaucoup dans l'ambiance sereine dans laquelle les candidats ont pu travailler.

Je remercie également très chaleureusement les membres du jury pour la qualité du travail réalisé, ainsi que pour leur exigence intellectuelle et leur implication remarquable.

Enfin, je remercie la gestionnaire du concours au Ministère de l'Education nationale. Son efficacité, sa diligence et sa réactivité ont été très précieuses.